



Modification mode calcul part variable

Par Gryse

Bonjour

L'employeur peut-il modifier le mode de calcul de la part variable d'un commercial ?

La question ne porte pas forcément sur la formule du calcul mais plutôt ce qui est pris en compte dans celle-ci

Actuellement, nous sommes commissionnés sur le CA que nous générons ainsi qu'une part de celui d'un collègue. Ce n'est pas contractuel, mais usuel depuis des dizaines d'années pour tous les commerciaux

La société veut supprimer cette seconde part pour ne retenir que le CA que nous générons

En a-t-elle le droit ?

Doit-elle obtenir l'accord des employés ?

Si nous ne sommes pas d'accord, car cela influe énormément sur la part variables, quels sont nos recours ?

Merci d'avance

Gryse

Par Isadore

Bonjour,

Y a-t-il un document officiel, contrat ou accord d'entreprise, fixant les modalités du calcul de cette part variable ?